

Questions orales

LES PÊCHES

LES RESTRICTIONS IMPOSÉES À LA PÊCHE AU SAUMON CHINOOK EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Dans les réponses que le ministre a données hier à la Chambre lorsqu'on l'a interrogé sur les raisons qui l'avaient poussé à interdire la pêche aux filets maillants dans le fleuve Fraser, il a montré à quel point il ignore tout d'une ahurissante méconnaissance de la géographie du sud de la Colombie-Britannique. Ce qui est affligeant. En effet, le saumon qui se dirige vers les eaux du Fraser doit d'abord emprunter les eaux américaines où, durant la saison, les pêcheurs américains peuvent faire la pêche sept jours par semaine. Pourquoi le ministre n'engage-t-il pas des pourparlers avec les États-Unis pour faire interdire la pêche aux pêcheurs américains plutôt qu'aux pêcheurs canadiens?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, nous nous proposons précisément de régler ce genre de problème en cherchant justement à conclure une entente avec les États-Unis sur toute la question de la pêche au saumon. Comme le sait très bien le député, le traité régissant la gestion du fleuve Fraser n'est pas l'œuvre de notre gouvernement. Ce traité remonte à quelques années déjà et nous cherchons à le faire modifier. En fait, j'espère que tout le monde, y compris les États-Unis, reconnaîtra que le saumon chinook a été surexploité, que sa survie est menacée, et qu'il nous faut prendre des mesures difficiles et pénibles pour remédier à ce problème. Je manquerais à mes responsabilités si je n'invitais pas tous les secteurs de la pêche à participer également à cet effort de conservation.

M. Friesen: Madame le Président, voilà où je veux en venir: tous les secteurs ne participent pas de façon égale. J'aimerais qu'on cesse de formuler des vœux pieux et qu'on me donne enfin l'assurance que les Américains cesseront de pêcher le saumon qui remonte le fleuve Fraser, alors que les pêcheurs canadiens n'y sont pas autorisés. Le ministre veut-il communiquer à la Chambre les données qui ont servi de base à sa politique de restriction de la pêche sportive? Peut-il publier les études qui sous-tendent sa politique?

M. LeBlanc: Madame le Président, le député veut avoir le drap et l'argent. D'une part, il est d'accord que tous les éléments du secteur des pêches doivent participer aux contraintes imposées par les mesures de conservation et d'autre part, il semble nous reprocher de vouloir imposer certaines restrictions aux pêcheurs à la ligne.

M. Friesen: Je n'ai pas dit cela.

M. LeBlanc: La vérité, c'est que l'effectif des populations de saumon chinook a subi une baisse spectaculaire, en particulier dans le fleuve Fraser. Nous devons mettre un terme à cela, surtout si nous voulons mettre en valeur le fleuve Fraser et réaliser son potentiel. Nous espérons exercer la gestion directe du système. Cette situation est familière à tous les conseillers. Une phrase du ministre de la Justice décrit bien cette situation difficile: «Tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir.»

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE CADRES

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, ex-président du comité permanent des comptes publics et qui a travaillé d'arrache-pied à la Chambre à vérifier les comptes publics après que le vérificateur général eut déclaré que ces dépenses échappaient à tout contrôle.

J'aimerais savoir, au sujet du remaniement des catégories de gestionnaires que le Conseil du Trésor a entrepris pour remédier à la situation et reprendre en main les dépenses publiques en mettant en application le principe de la rentabilité des services, si le plan proposé par le ministre, qu'il s'agisse du premier ou du deuxième stade, revient en quelque sorte à faire du maraudage auprès des membres de l'Institut professionnel de la Fonction publique et à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique par le biais de directives du Conseil du Trésor plutôt que par un projet de loi déposé à la Chambre.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'ai lu dans la presse les critiques formulées par certains syndicats au sujet de cette réorganisation. J'ai signalé au moment de la présentation du projet, en juillet dernier si je ne m'abuse, qu'il n'était absolument pas question de s'en prendre à aucun groupe syndiqué. Pour ce faire, il faudrait que nous apportions des modifications à la loi sur les relations de travail. Ce que nous essayons de mettre en place, c'est une nouvelle catégorie de cadres regroupant les directeurs, groupe déjà existant, et d'autres groupes comme celui des PM-7, en particulier, qui sont actuellement exclu des négociations collectives. Il n'est donc absolument pas question de s'en prendre aux membres de l'Institut professionnel, comme certains journaux l'ont laissé entendre.

M. Huntington: Madame le Président, le président du Conseil du Trésor peut-il nous assurer que cela n'aura pas pour conséquence, au deuxième stade, de grossir encore davantage la bureaucratie en instaurant une sorte de concurrence entre le groupe de l'administration et les groupes scientifiques, professionnels et de métiers en matière de traitements et d'effectifs. J'espère que le ministre ne créera pas un autre échelon de bureaucrates dans sa tentative pour prendre en main la gestion financière et mettre en place des systèmes de gestion. J'espère aussi que l'institut professionnel n'a pas raison de craindre ce deuxième stade, c'est-à-dire que 11.3 p. 100 de ses membres ne soient plus syndiqués. J'ose croire que le gouvernement ne créera pas un nouvel échelon de bureaucrates en favorisant une concurrence en matière de traitements entre les gestionnaires et les scientifiques supérieurs. Il est évident, par exemple, que les administrateurs d'hôpitaux ne s'attendent pas à faire concurrence aux médecins.

• (1200)

M. Johnston: Madame le Président, je le répète, la création de cette catégorie de cadres, comme le député le sait, est une mesure qui a été recommandée par tous les observateurs indépendants—le vérificateur général, la Commission d'Avignon et la Commission Lambert. Nous n'en sommes qu'à l'étape initiale ou, si vous préférez, à une étape quasi expérimentale. Nous sommes tous conscients de l'importance d'avoir une catégorie de cadres qui peut être circonscrite et qui est